



## 1. Informations générales sur le produit

Description			
Nom et marque du produit :	Sauce sriracha au chanvre Flying Goose		
Description générale :	Sauce		
Numéro d'article de Heuschen & Schrouff : (à compléter par H & S)	8495	Format de la date :	4/2/2023

### 1.1 Obligations générales

Les produits doivent être conformes aux normes de l'UE. Pour plus de détails, veuillez consulter l'annexe II.

## 2. Composition du produit

### 2.1 Liste des composants

Donnez la recette exacte avant transformation dans l'ordre décroissant. Les ingrédients composés doivent être cités intégralement (ex. : chapelure ; eau, levure, blé, sel). Donnez le nom complet de tout additif, y compris les additifs techniques utilisés et le numéro E.

Précisez la matière brute pour les huiles végétales (ex., huile de palme), l'amidon (ex., amidon de maïs modifié) et les protéines hydrolysées (ex., protéines de soja hydrolysées).

Ajoutez toute information importante et pertinente relative aux ingrédients, telle que le classement qualitatif (ex., qualité de riz AAA) et la méthode de transformation utilisée (ex., abricots secs, riz blanchi, herbes irradiées). La quantité totale de tous les ingrédients doit être égale à 100 %.

Liste des composants		
Ingrédients	Quantité (%)	Pays d'origine
Piments verts	61	Thaïlande
Sucre	16,25	Thaïlande
Ail	10	Thaïlande
Sel	6,5	Thaïlande
Eau	3,81	Thaïlande
E260 Acide acétique	1,15	Singapour
E330 Acide citrique	0,7	Thaïlande
E415 Gomme xanthane	0,3	USA
Feuilles de chanvre	0,2	Thaïlande
E202 Sorbate de potassium	0,09	Japon
Vérifiez que la quantité est bien égale à 100 %	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

### 2.2 Déclaration d'additifs

Déclaration d'additifs		
Numéro E	Nom	Catégorie / mode d'utilisation
E260	Acide acétique	Correcteur d'acidité
E330	Acide citrique	Correcteur d'acidité
E415	Gomme xanthane	Stabilisant
E202	Sorbate de potassium	Conservateur



### 2.3 Déclaration des ingrédients

Ajoutez une photo du dessin original (Annexe I) de l'emballage d'exportation ou ajoutez le dessin en tant que fichier séparé.

### 2.4 Alcool, halal, végétariens

Le produit est-il dépourvu d'alcool ?	OUI	Si non, concentration : %
Le produit est-il dépourvu d'additifs artificiels ? (colorants, arômes, conservateurs, etc.)	NON	
Ce produit est-il halal ?	NON	Si oui, établissement :
Cela est-il mentionné sur l'emballage ?	NON	Valable jusqu'à :
Ce produit est-il casher ?	NON	Si oui, établissement :
Cela est-il mentionné sur l'emballage ?	NON	Valable jusqu'à :
Ce produit convient-il aux végétariens ?	OUI	
Ce produit convient-il aux végétaliens ?	OUI	
Ce produit est-il biologique ?	NON	Si oui, veuillez joindre le certificat correspondant.
Ce produit fait-il partie d'un programme de commerce équitable ?	NON	Quel programme ?

## 3 Stockage, durée de conservation, poids et codage de traçabilité

### 3.1 Conditions de stockage, durée de conservation et poids

Conditions de stockage et durée de conservation				
Température de stockage : (°C)	Cible	Min.	Max.	Conditions de stockage :
	20	10	30	Tenir au sec
Durée de conservations totale (JOURS) :	720		Max.	

DURÉE DE CONSERVATION SECONDAIRE : Expliquez comment conserver le produit après ouverture.				
Température de stockage : (°C)	Cible	Min.	Max.	Conditions de stockage / Instructions :
	4 (°C)	> 0 (°C)	7 (°C)	Après ouverture à conserver au réfrigérateur et consommer dans les 8 semaines
Durée de conservations totale (jours) :		56	Max.	

Pour les fournisseurs situés en dehors de l'UE, le poids net du produit doit correspondre au poids <u>minimum</u> .				
Poids (unité de vente au détail en g/ml) :	Cible	Min.	Max.	
	455 ml (540 g)	455 ml (540 g)	465 ml (550 g)	
Poids égoutté (g) :				(le cas échéant)

### 3.2 Code de traçabilité et code de la clé

Codes	
Code de production (exemple)	
Code de la clé de production (explication du code de production)	



## 4. Allergènes, OGM et irradiation

### 4.1 Déclaration des allergènes

1. Informations relatives aux allergènes Règlement (CE) n° 1169/2011, Annexe II Y compris les produits dérivés	Recette / formule du produit = présence (Ingrédients ajoutés, additifs, supports, auxiliaires technologiques, entre autres, dérivés d'une source allergénique)		Contamination croisée = présence possible (présence non intentionnelle causée par la production de produits à l'aide d'un même équipement, des mêmes ustensiles utilisés, par le personnel, par un contact avec des particules en suspension dans l'air ou un autre moyen)			
	Utilisé en tant qu'ingrédient ?		Utilisé dans le même site, la même usine ou la même ligne de production ?		Contact croisé possible ?	
	OUI	NON	Site	Ligne	OUI	NON
Céréales contenant du gluten					X	
Blé					X	
Seigle						
Orge						
Avoine						
Épeautre						
Blé de Khorasan						
Crustacés						
Œuf						
Poisson					X	
Cacahuètes				X	X	
Soja					X	
Lait de vache (avec lactose)						
Fruits à coque						
Amandes						
Noisettes						
Noix						
Noix de cajou						
Noix de pécan						
Noix du Brésil						
Pistaches						
Noix de Macadamia / du Queensland						
Céleri						
Moutarde					X	
Graines de sésame					X	
Dioxyde de soufre et sulfites (E220 - E228) à des concentrations de plus de 10 ppm, exprimées sous forme de SO2						
Lupin						
Mollusques						

### 4.2 Irradiation et organismes génétiquement modifiés (OGM)

Les produits contenant des ingrédients irradiés ou des ingrédients obtenus à partir d'OGM doivent être clairement indiqués.

Irradiation et OGM	
Ce produit et tous ses ingrédients sont-ils <b>sans</b> irradiation ?	OUI
Ce produit et tous ses ingrédients sont-ils <b>sans</b> OGM ? Conformément aux règlements CE 1829/2003 et CE 1830/2003	OUI



## 5. Examen sensoriel

Examen sensoriel	
Apparence / couleur :	Couleur verte à vert foncé
Goût :	Epicé, caractéristique du produit
Odeur :	Pas désagréable
Texture / consistance :	Liquide lisse

## 6. Analyse chimique / physique

Indiquez les valeurs chimiques et physiques. Les champs vides doivent être utilisés pour d'autres données pertinentes concernant des produits spécifiques. La fréquence des contrôles de la production doit être indiquée dans le champ « Fréquence de mesure » (ex., 2 fois / jour). Indiquez également la méthode utilisée.

Analyse chimique / physique						
	Cible	Min.	Max.	Unité de mesure	Méthode	Fréquence de mesure
pH	3.7	3.5	3.9	Valeur	pH meter	Chaque lot
Brix	38	36	40	° Brix	Réfractomètre digital	Chaque lot
Matière sèche				%		
Sel	33	31	35	%	Compteur de salinité numérique	Chaque lot
Aluminium				mg/kg		
Activité de l'eau *				Valeur		
Toxines (le cas échéant)				mg/kg		
Iode				mg/kg		

\* Également appelé coefficient d'activité aqueuse

## 7. Défauts du produit

Défauts du produit			
Défauts	Unité de mesure	Défauts	Unité de mesure
Matière étrangère (inhérente au produit)	0%	Liquide / gouttes / enrobage	0%
Matière étrangère (non inhérente au produit)	0%	Produits endommagés	0%
Sable	0%	Pourcentage de variations restantes	0%

## 8. Analyse microbiologique

Donnez les valeurs microbiologiques à « date limite de consommation » (DLC). (\*) M = concentration maximale acceptable d'un organisme test. Un nombre supérieur à M pour toute unité d'échantillon est inacceptable. La fréquence d'échantillonnage doit être indiquée dans le champ « Fréquence d'échantillonnage » (ex., 2 fois / jour). Indiquez également la méthode utilisée.

Analyse microbiologique				
Micro-organisme	M (*)	Unité de mesure	Méthode	Fréquence d'échantillonnage
Numération totale sur plaque des organismes aérobiques	≤ 10000 (cfu/g)	Cfu/g	AOAC official method 990.12	mensuelle
Entérobactéries		Cfu/g		
Coliformes	0	Cfu/g	AOAC official method 998.08	mensuelle
Coliformes fécaux		Cfu/g		
Bacillus cereus	≤ 1000 (cfu/g)	Cfu/g	FDA BAM online, 2001 (Chapter 14)	Annuelle
Staphylocoque doré	0	Cfu/g	FDA BAM online, 2001 (Chapter 14)	mensuelle
Salmonelles	0	Cfu/25g	FDA BAM online,	Annuelle



			2011 (Chapter 5)	
Listeria monocytogenes		Cfu/g		
Clostridium perfringens	≤ 100 (cfu/g)	Cfu/g	FDA BAM online, 2011 (Chapter 5)	annuelle
Levures	≤ 10 (cfu/g)	Cfu/g	AOAC official method 997.02	mensuelle
Moisissures	≤ 10 (cfu/g)	Cfu/g	AOAC official method 990.12	mensuelle

Le laboratoire d'analyse est-il certifié ISO 17025 ou qualifié (EN 45001 pour UE) ?	OUI
Le laboratoire d'analyse est-il qualifié sur la norme ISO 9001:2000 ?	OUI



## 9. Déclaration nutritionnelle

Produits liquides en ml, produits solides en g (20 °C)

Valeurs nutritionnelles (pour 100 g / 100 ml*)		
Propriété	Valeur	Unité de mesure
Énergie*	623	Kj
Énergie*	149	kcal
Lipides*	0	
-acides gras saturés *	0	
-acides gras mono-insaturés		
-acides gras polyinsaturés		
-cholestérol		
-acides gras trans		
-salatrim		
Glucides*	34	
-sucres*	32	
-polyols		
-érythritol		
-amidon		
Fibres alimentaires	2,2	
Acides organiques		
Alcool		
Protéines*	1,4	
Sel* ( = sodium x 2,5)	7,9	

<input type="checkbox"/> Pour 100 g	x Pour 100 ml
x Produit non préparé	<input type="checkbox"/> Produit préparé selon les instructions de l'étiquette

↓

Selon les instructions de cuisson indiquées sur l'emballage. Si la déclaration nutritionnelle a été remplie pour le produit préparé, veuillez noter les instructions correctes au paragraphe 11.2. Ces instructions doivent également être indiquées sur l'étiquette.

La teneur en sel est-elle exclusivement due à la présence de sodium naturel ?

**Oui**

Les valeurs autres que pour 100 g / 100 ml ne sont pas autorisées par la législation de l'UE !  
\* Ces valeurs sont obligatoires, conformément à la norme UE 1169/2011.

Vitamines et minéraux (si indiqué sur l'emballage d'origine)			
Vitamines et minéraux	Quantité	Unité de mesure	% de l'apport journalier recommandé conformément à la norme UE 1169/2011

<b>Comment les valeurs nutritionnelles sont-elles obtenues ?</b> (documentation / calculées / analysées par un laboratoire certifié)	
---	--

## 10. Détection de métaux et description du processus

Détection de métaux						
Le produit fait-il l'objet d'une détection de métaux ?	OUI					
Si oui, limites de détection :	Ferreux	> 1.5 mm	Non-ferreux	> 3.0 mm	Acier inoxydable	> 3.0 mm



Description du processus	
Ster	CCP 1 : Pasteurisation
	CCP 2 : Peser E202
	CCP 3 : Ebullition (pasteurisation)
	CCP 4 : Détection de métal Scellage
Décrivez le processus de production (organigramme du processus) et citez les points de contrôle critiques (CCP) du processus. Remplissez la liste des CCP.	

## 11. Emballage et étiquetage

### 11.1 Préservation de l'emballage destiné au consommateur

Matériel d'emballage et préservation	
Emballage conforme à : Règlement (CE) n° 10/2011 Règlement (CE) n° 1935/2004 Règlement (CE) n° 2023/2006	OUI
Sans bisphénol A	OUI

Conditionnement sous atmosphère / gaz	NON
- si oui, quelle est la méthode utilisée ?	
Conditionnement sous vide	NON
Pasteurisé	OUI 100C,30SEC
Stérilisé	NON
Conditionnement actif	NON
- quel est le type utilisé (ex., absorbeur d'oxygène, silice, autre sorbant) ?	

### 11.2 Méthode de préparation

Décrivez les instructions que doivent suivre les consommateurs pour préparer le produit. (Instructions de cuisson). Si les valeurs nutritionnelles ont été indiquées pour le produit préparé, ces instructions sont <b>obligatoires</b> et doivent être imprimées sur l'étiquette.
Sauce à dipper

## 12. Éthique

Les produits ont-ils été préparés sans avoir eu recours au travail des enfants ?	OUI
--	-----



## Annexe I

Insérer l'étiquette

## recyclage

## Annexe II

Ce produit doit être conforme aux propriétés générales (GMP, HACCP) suivantes.

Ce produit doit être :

- produit avec des additifs alimentaires autorisés, conformément au règlement (CE) n° 1333/2008 ;
- exempt de pathogènes, toxines de pathogènes et virus de pathogènes, y compris les protozoaires de parasites, et doit être conforme au règlement (CE) n° 2073/2005 de la Commission ;
- exempt de résidus de produits chimiques, tels que des produits d'entretien et des lubrifiants ;
- être conforme à la directive européenne relative aux pesticides  
<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/?event=homepage&language=EN> ;
- exempt d'ingrédients irradiés ;
- conformes aux niveaux maximums de nitrate, aflatoxines, ochratoxine A, patuline, déoxynivalénol, zéaralénone, fumonisines, toxine T-2 et HT-2, plomb, cadmium, mercure, étain (inorganique), 3-MCPD, dioxines, PCB et benzo-a-pyrènes, conformément au règlement (CE) n° 1881/2006 de la Commission ;
- être conforme à la directive européenne relative aux amines biogènes et au règlement (CE) n° 2073/2005 de la Commission ;
- exempt de corps étrangers nocifs tels que le bois, le verre, le métal, le plastique, entre autres ;
- exempt d'animaux nuisibles et de dommages causés par des animaux nuisibles (insectes et rongeurs) ;
- exempt de colorants illégaux (rouge Soudan, etc.).